



Thiré le 7 juillet 2015  
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs  
les conseillers municipaux

## CONVOCAATION

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mercredi 15 juillet 2015**  
**A 20h30**

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 9 juin 2015 ;
- Achat d'un lave-linge pour la cantine ;
- Autorisation d'achat d'un ordinateur portable pour l'école ;
- Décision modificative 1/2015 Investissement ;
- Aire naturelle de camping phase 1 : Avenant 1 Lot Plomberie ;
- Aire naturelle de camping : Consultation devis façade bloc sanitaire existant
- Projet rénovation école : Autorisation de consultation d'un architecte
- Révision du tarif association de la petite salle de réunion rue du Braud.
- Questions Diverses.

Pour le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Loïc CHARRIER.



Registre de délibérations du  
Conseil Municipal du 15 juillet 2015

Le quinze juillet deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 7 juillet 2015**

**Présents :** Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, MENANTEAU Isabelle, PHILIPPEAU Christine; Messieurs CERISIÉ Rémy, CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

**Excusés :** Madame RIVASSEAU Magalie, COLIN Guillaume.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GAUTREAU Dominique.

Le compte rendu du 9 juin 2015 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

**Objet 126 Achat d'un lave-linge pour le service cantine.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le lave-linge acheté en 2011 est tombé en panne avant les vacances scolaires. Il a été remplacé dans l'urgence par un nouvel appareil pour un montant de 253 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de budgéter cette dépense au programme d'investissement n°18 « Acquisition de matériel », et d'inscrire l'achat sous le numéro d'inventaire 19-1-8.

**Objet 127 Autorisation d'achat d'un ordinateur portable pour l'école.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'ordinateur de la direction est obsolète (trop lent) et à plus de 5 ans. Celui du cycle 3, relié au vidéo projecteur ne possède pas de prise HDMI. Après mise à jour, l'ordinateur de la direction, qui possède une prise HDMI pourrait être transféré dans la classe du cycle 3 pour le vidéo projecteur. Il faudrait racheter un nouvel ordinateur pour la direction.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne l'autorisation d'achat d'un nouvel ordinateur pour la direction de l'école, en profitant des offres de rentrée scolaire en Août.

Cette dépenses, sera imputée au programme d'investissement n°18 « Acquisition de matériel » au compte 2184 et sera inscrit sous le numéro d'inventaire 11-5-10.

**Objet 128 : Décision modificative 1/2015 Investissement.**

Madame le Maire présente le bilan des dépenses et recettes engagées concernant la réhabilitation de l'aire naturelle de camping.

Les dépenses d'aménagement de l'aire naturelle (jeux, mobilier, pancartes...) n'étaient pas prévues au budget initial, car elles étaient en attente de notification de la subvention de la Région.

La subvention de la Région est notifiée à 4 971 €. Il faut la rajouter au budget 2015.

De plus, la programmation de la réalisation du chemin piétonnier est repoussée au budget 2016, l'attribution de dotation « Amende de Police » ne sera versée qu'en 2016. Il est donc possible de transférer une partie des dépenses de ce programme pour financer les dépenses d'aménagement de l'aire naturelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative comme suit :

Programme 19 : Voirie

- Compte 2315 Installation, matériel et outillage technique - 18 000,00 €

Programme 17 : Bâtiments

- Compte 21318 Autres Bâtiments publics + 13 029,00 €

Hors Programme: Recettes

- Compte 1322 Subvention de la Région + 4 971,00 €

**Objet 129 Aire naturelle de camping phase 1 : Avenant 1 du lot plomberie.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors de l'attribution des marchés pour la réhabilitation du bloc sanitaire existant (phase 1), notamment pour le lot 7 Plomberie, le changement du chauffe-eau existant était en option. Il s'avère que le chauffe-eau est hors d'usage, il faut donc valider l'option posée par l'entreprise LUCAS.

Le conseil réuni en commission d'appel d'offres, valide le devis pour la fourniture et la pose d'un chauffe-eau de 300L sur trépied pour un montant TTC de 720.00 €

**Objet 130 : Aire naturelle de camping phase 1 : Avenant 1 Lot peinture.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors de l'attribution des marchés pour la réhabilitation du bloc sanitaire existant (phase 1), notamment pour le lot 5 Peinture, le lavage de la façade du bloc existant et la peinture des grilles de fermeture du local n'étaient pas prévus.

Le conseil réuni en commission d'appel d'offres, valide le devis de nettoyage et de peinture de la façade du local existant et la peinture des grilles de fermeture du local pour un montant de 1 365.79 € TTC proposé par l'entreprise MENANTEAU.

**Objet 131 : Projet de rénovation du bâtiment de l'école : autorisation de réaliser une consultation d'architecte.**

Madame le Maire a le projet de rénover l'intérieur de l'école (les 3 classes, le couloir, le préau, les sanitaires, et le chauffage). Ces travaux pourraient être budgétés sur 2016-2017 et faire l'objet de subventions (DDTRE ancienne DGE et de réserve parlementaire).

Madame le Maire a fait appel au SyDEV pour réaliser un audit sur l'isolation du bâtiment (le rapport est en cours de rédaction).

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

Afin d'étudier les possibilités de rénovation du bâtiment, Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de réaliser une consultation d'architectes une fois reçu l'audit des performances énergétiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à réaliser une consultation d'architecte pour proposition d'aménagement de l'école, suivi et coordination du marché.

### **Objet 132 Révision du tarif association de la petite salle de réunion rue du Braud.**

Par délibération (N°96) du 30 mars 2015, le conseil municipal a fixé les tarifs de location des différentes salles. Il a été voté un forfait consommables pour la salle de réunion rue du braud, pour l'ensemble des associations (communales et hors commune) de 10 € l'été et 20 € l'hiver.

Pour répondre à la demande de plusieurs associations, Madame le Maire propose à l'assemblée d'appliquer ce tarif de consommables uniquement pour les associations extérieures de la commune, et permettre aux associations locales de réaliser leur réunion de bureau et AG gratuitement dans cette salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Madame le Maire en ces termes :

- ✓ Associations extérieures à la commune le forfait consommables de la petite salle : 10 € l'été et 20 € l'hiver ;
- ✓ Associations communales pas d'application du forfait consommables pour la petite salle ;
- ✓ Toutes les associations (communales ou non) ont l'obligation de rendre les locaux propres (tables et chaises comprises).

### **Questions Diverses :**

- ✓ **P.E. D.T :**  
Le Projet d'Education Territorial, établi par la commune, a été validé par le service préfectoral de la cohésion sociale, il en cours de signature auprès de l'académie, et la CAF.
- ✓ **Emprunt lotissement :**  
La convention lotissement existante, basée sur un taux variable calé sur l'euribor 3 mois, remboursable avant le 16 octobre 2016 d'un montant de 110 000 €, a été consolidé par un contrat de prêt à taux fixe, réalisé auprès du Crédit Agricole, conformément à la délégation de signature donnée par le conseil municipal à Madame le Maire lors de la séance précédente. Ce contrat est réalisé sans frais de dossier, pour un montant de 100 000 € sur 10 ans, au taux fixe annuel de 2,02 % avec échéance trimestrielle de 2 767,28 € (pour mémoire, les intérêts payés pour la convention lotissement à taux variable pour 2014 sont de 2 613,18 €, ceux de 2013 : 754,04 € sans aucun remboursement de capital).
- ✓ **Signature marché d'achat de panneaux de signalisation.**  
La consultation d'entreprise pour le marché groupé d'achat de panneaux de signalisation, initiée par la commune de Sainte-Hermine, à laquelle a participé la commune de Thiré, est terminée. Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé un bon de commande pour la commune d'un montant de 1 407 € hors taxes, auprès de la société Signaux Girod, entreprise notée la mieux disante.
- ✓ **Compte-rendu de la réunion cantonale du 22 juin 2015.**
  - a) **Subvention aide à la voirie 2015 :** La commune percevra une subvention voirie 2016 de 6 627.89 € pour l'année 2015 (soit une baisse de 3.86% par rapport à 2014 ; la baisse aurait dû être de 9.3% mais cette baisse est compensée par la redistribution à l'ensemble des communes de la dotation voirie 2015 de la commune de Saint-Valérien qui ne réalise pas de travaux voirie en 2015).
  - b) **Subvention aide aux aménagements de sécurité en traversée d'agglomération sur RD :** La commune percevra une dotation de 6 719.66 € affectée aux travaux du chemin piétonnier Route de Sainte-Hermine.
  - c) **Subvention Amende de Police :** la commune était positionnée pour toucher cette subvention affectée aux travaux d'aménagement du chemin piétonnier Route de Sainte-Hermine en

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

2015. Cette subvention est reportée à 2016. La commune aura la possibilité dès janvier 2016, de démarrer les travaux en demandant par courrier, une dérogation.

- d) **Diverses informations** : Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a de nouveau sollicitée, la réfection de la chaussée de la RD 10 en agglomération. L'ARD fera un point de l'état de la route et une réponse précise quant à la programmation des travaux.
- ✓ Demande de point d'arrêt pour du bus : Madame le Maire informe l'assemblée, que le Conseil Départemental répond défavorablement à la demande conjointe des familles et de la mairie concernant une desserte de la commune de Thiré par la ligne régulière n°291 en direction des établissements scolaires de Chantonay, pour la rentrée scolaire 2015-2016. La raison principale de ce refus, est que l'extension de la ligne entraînerait une augmentation importante du temps de transport pour les élèves de 8 à 10 minutes par service. Ainsi, les élèves domiciliés à Luçon devraient partir à 6h59 au lieu de 7h07 le matin et arriver à 19h40 au lieu de 19h30 le soir, horaire jugé très tardif par le Conseil Départemental. Madame le Maire précise qu'elle a fait connaître son mécontentement auprès du Conseil Départemental et qu'une nouvelle demande collective sera réalisée pour la rentrée scolaire 2016-2017.
  - ✓ Réouverture du café : Madame le Maire informe l'assemblée que Madame et Monsieur LETANO ouvriront du 7 au 30 Août 2015.
  - ✓ Vente du karcher et du bois communal : Conformément à ce qui avait été décidé par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin dernier, une annonce a été affichée à la porte de la mairie et sur le site internet, annonçant la vente du karcher et du bois coupé de l'aire naturelle de camping. Les inscriptions couraient jusqu'au 30 juin 2015. Une seule personne s'est portée preneuse à la fois pour le karcher et le bois, aux prix demandés par la municipalité. Madame le Maire a donc validée les deux ventes, le titre de paiement sera établi à suivre.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>